

=====
DTAM
=====

ARRÊTÉ N° 133 DU 03 FEVRIER 2014 PORTANT ATTRIBUTION DE MARCHÉ

**AVENANT AU MARCHÉ N°32-12 PASSE AVEC L'ENTREPRISE BATI BOIS
POUR LES LOTS 1, 2 ET 3 RELATIFS À LA CRÉATION D'UN MANÈGE
HIPPIQUE SUR LE SITE DE LA QUARANTAINE DE SAINT-PIERRE**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL DE L'ARCHIPEL
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

- VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 26 et 28 ;
- VU** la délibération n°79/2012 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif ;
- VU** le budget primitif territorial 2013 voté le 29 mars 2013 ;
- VU** le procès-verbal de la Commission des Marchés à procédure adaptée en date du 4 décembre 2013 ;

ARRÊTE

Article 1 : l'avenant n°1 au marché n°32-12 pour les lots 1, 2 et 3 relatifs à la création d'un manège hippique sur le site de la quarantaine de Saint-Pierre est autorisé pour un montant de quatre mille quatre cent cinquante neuf euros et cinquante centimes (4 459,50 €) ;

Article 2 : La dépense sera imputée au chapitre 23, nature 231318, fonction 74 du budget territorial.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à la direction des territoires, de l'alimentation et de la mer, au service des finances de la collectivité ainsi qu'au représentant de l'État. Il sera publié au journal officiel de Saint-Pierre et Miquelon, sur le site du conseil territorial et fera l'objet d'une communication en séance officielle.

Transmis au représentant de l'Etat

Le

Publié le

ACTE EXECUTOIRE

Le Président,



Stéphane LENORMAND

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le04.FEV..2014....